

## AIDES APPORTÉES PAR L'ASSOCIATION

⇒ **Organisation de réunions et conférences sur l'orientation professionnelle et les métiers :** l'Association propose les personnes et les thèmes ou répond aux demandes exprimées par les élèves et leurs professeurs.

⇒ **Organisation de conférences culturelles prononcées par des anciens élèves qui font part de leurs recherches et de leur expérience.**

⇒ **Conseils et appuis lors des débuts professionnels :** les ancien(ne)s élèves travaillent dans des secteurs professionnels et géographiques variés ; ils sont à même de donner des informations utiles, de partager leur expérience, de dispenser des conseils, de tisser des liens pour faciliter l'intégration professionnelle et la réussite de leurs jeunes camarades.

⇒ **Attribution d'aides et de bourses :**

**\* Aides prélevées sur ses fonds propres et destinées :**

Soit collectivement à des associations scolaires et à des activités éducatives (association sportive, concerts, chorales, club théâtre, déplacements culturels dans le cadre des enseignements, activités du Centre de Documentation et d'Information, de la Maison des Lycéens, etc.)

Soit directement aux élèves à titre individuel (participation aux frais d'inscription aux classes préparatoires, aux frais de concours multiples à l'issue de la classe préparatoire du lycée, etc.)

**\* Bourses "André Herrmann" :** le donateur, ancien élève du Lycée Jacques Amyot et membre de l'Association, a créé en 1987 une fondation dont l'Association des Anciens Elèves a été rendue bénéficiaire. Les intérêts annuels produits par cette fondation permettent de financer des bourses destinées à faciliter la poursuite d'études supérieures à l'étranger.

Les candidats doivent répondre impérativement aux conditions suivantes :

- être ancien(ne) élève du lycée et être membre de l'Association depuis la sortie du lycée.

- avoir atteint un niveau d'études supérieures de fin de maîtrise ou de diplôme d'ingénieur (niveau Bac + 4 ou Bac + 5),

- présenter un projet sérieux de poursuite d'études supérieures dans un pays étranger,

- la bourse accordée doit être considérée comme un complément de ressources ; en conséquence le (la) bénéficiaire doit obligatoirement être doté(e) d'une bourse principale (État, Europe, Entreprise) et de ressources propres,

- la demande (accompagnée des justificatifs) doit être adressée au Président de l'Association de 3 à 6 mois à l'avance (les candidatures sont examinées en septembre-octobre, janvier, mars-avril et juin),

- la valeur totale ou cumulée de la (ou des) bourse(s) attribuée(s) à une même personne est plafonnée au montant annuel des intérêts produits par la donation.



## ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S ÉLÈVES DES LYCÉES JACQUES AMYOT ET PAUL BERT D'AUXERRE

[www.jacques-amyot.org](http://www.jacques-amyot.org)



*Siège Social au Lycée Jacques Amyot  
3 rue de l'Étang Saint-Vigile, 89015 AUXERRE cedex  
Tél. : 03 86 94 21 70*

**DEPUIS 1848...**

**AU SERVICE DE TOUS LES ÉLÈVES  
D'HIER,  
D'AUJOURD'HUI  
ET DE DEMAIN...**

**L'ASSOCIATION  
DES ANCIEN(NE)S ÉLÈVES  
DES LYCÉES  
JACQUES AMYOT  
ET PAUL BERT  
D'AUXERRE**

[www.jacques-amyot.org](http://www.jacques-amyot.org)

**ASSOCIATION DES  
ANCIENS ÉLÈVES**

**A.A.É.L.A.**

**DEO ET PATRIAE .**

**GYMNASIUM**

**JACOBI AMYOT AUTISSIODORENSIS EPISCOPI  
MUNIFICENTIA CONDITUM**

**ANNO M.D. XCV**

**QUOD IN REGIUM MILITARE EREXIT**

**OPTIMUS PRINCEPS LUDOVICUS XVI**

**ET CONGREGATIONI SANCTI MAURI CREDIT**

**ANNO M.DCC. LXXVII.**

**RELIGIO. LITTERAE. ARTES AMICO FOEDERE SOCIANTUR**

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM : née :

Prénom :

Année de sortie du lycée : . . . .

Pour un couple d'anciens élèves :

NOM du conjoint :

NOM de jeune fille de la conjointe :

Prénom :

Année de sortie du lycée du (de la) conjoint(e) : . . . .

désire(nt) adhérer à l'Association  
et être inscrit(s) dans l'Annuaire, avec les mentions suivantes :

Profession / Qualité / Fonctions :

Distinctions honorifiques :

Adresse personnelle :

Téléphone privé (souhaitable) :

Téléphone mobile (facultatif) :

Adresse électronique (Internet) : .....@.....

Adresse professionnelle (facultative) :

Je, soussigné(e).....déclare  
accepter que toutes les coordonnées ci-dessus figurent dans le  
prochain Bulletin annuel de l'Association et sur le site Internet.

➔ **Cotisation pour l'année en cours** (cocher la mention ci-dessous  
correspondant à votre situation)

- Ancien(ne)s élèves et personnel du lycée = 24 €
- Couples d'anciens élèves = 36 €
- Élèves récemment sorti(e)s du Lycée (2004 à 2007) = 12 €
- Gratuité pour les élèves sorti(e)s depuis 2008
- Veuves et veufs d'ancien(ne) élèves du Lycée = 12 €

➔ **Chèque bancaire ou postal** à libeller au nom de : **A. A. É. L. A.**  
(pour un **chèque postal**, veuillez écrire le n° de compte :

CCP LA SOURCE 1.884.80 K)

à adresser, **dans la même enveloppe que le bulletin d'adhésion**,  
au Secrétaire de l'Association :

➔ ➔ ➔ **Georges HAREND, 28 rue de la Princesse**  
**78430 LOUVECIENNES**

Tél.: 01 39 18 37 85 Mél : [georges.harend@wanadoo.fr](mailto:georges.harend@wanadoo.fr)

A ....., le .....  
Signature :

**HISTOIRE**

Fondée en 1848, l'Association a été reconnue d'utilité  
publique par Décret du 7 mars 1878, signé par le Maréchal  
de Mac-Mahon, Président de la République. Elle accueille en  
son sein, depuis 1989 les Anciens Élèves du Lycée Jacques  
Amyot et les Anciennes Élèves du Lycée Paul Bert.

**OBJECTIFS**

« Établir entre tous les adhérents des relations  
amicales, une entraide réciproque et coopérer, dans la  
mesure des ressources disponibles, au maintien de la  
réputation de ces établissements. »



➔➔➔ **COMPOSITION DU BUREAU** <<<<

**Président :** **Jean-Guy BÈGUE**  
Médecin honoraire  
**10 rue des Senons 89000 AUXERRE**  
tél.: 03 86 52 32 15 mél.: [jg.begue@wanadoo.fr](mailto:jg.begue@wanadoo.fr)

**Vice-Présidente :** **Claudine KLEINBAUER**  
Professeure honoraire  
**Le Moulin 89310 NOYERS-sur-SEREIN**  
tél.: 03 86 82 82 41

**Secrétaire :** **Georges HAREND**  
Maître de Conférences honoraire  
**28 rue de la Princesse 78430 LOUVECIENNES**  
tél.: 01 39 18 37 85 mél.: [georges.harend@wanadoo.fr](mailto:georges.harend@wanadoo.fr)

**Trésorière :** **Béatrice LEGAT**  
Professeure de Collège  
**35 rue des Fauvettes 89000 LABORDE**  
tél.: 03 86 48 23 75 mél.: [tagel@wanadoo.fr](mailto:tagel@wanadoo.fr)

**REJOIGNEZ-NOUS !**

Qui peut adhérer ?

- **Tous les élèves ayant fréquenté, à quelque niveau que ce soit, le lycée Jacques Amyot et les établissements antérieurs dont il est l'héritier, aussi bien ceux qui y ont préparé leur baccalauréat que ceux qui ont intégré les classes préparatoires,**
- **Tous les membres du personnel administratif, enseignant, ouvrier et de service.**

Comment adhérer ?

- **En renseignant le bulletin d'adhésion ci-contre et en l'envoyant au secrétaire de l'Association.**
- **Un conseil aux élèves : adhérez dès la sortie du lycée ! Cela peut vous permettre de bénéficier durant vos études supérieures d'aides financières appréciables (Bourses André HERRMANN : voir au recto).**
- **Précision non négligeable :** l'adhésion est gratuite pendant 3 ans et la cotisation est réduite de 50 % (12 € seulement) pendant la durée des études jusqu'à l'entrée dans la vie active (durée totale limitée à 7 ans maximum après la sortie du lycée).